

DATE DE CONVOCATION : 4 Juillet 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. THINON-CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGIER- J.P. SIMON – K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU -- E. GARNIER - N. ARILLA - S. HIBON-MINET – J.P. ZUCCHI - K. PERROIS - C. MESLIER - C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU- F. SARDIN.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MICHELY ayant donné pouvoir à K.GAI - P. ORMÈCHE donne pouvoir à G. MIGNON - P. FRÉON ayant donné pouvoir à J.L. LEVESQUE - S. LABROUSSE ayant donné pouvoir à B. LAFAYE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: G. MICHELY – P. ORMECHE - E. RAMBEAU – P. FREON – S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. MESLIER

OBJET : SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR L'ACQUISITION DE DEUX CHAUDIÈRES À L'ÉCOLE MATERNELLE MARIE CURIE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la vétusté de la chaudière de l'école maternelle Marie Curie,

Considérant le besoin de procéder au remplacement

Considérant la proposition de modifier la distribution du mode de chauffage par l'acquisition et la pose de deux chaudières dont la dépense est évaluée à 35 000 €

CONSIDÉRANT que le Département de la Charente, dans le cadre du soutien à l'initiative locale peut subventionner les bâtiments scolaires du premier degré

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 22 VOIX POUR**, décide :

- ✓ d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Charente, à hauteur de 20 % du montant de la dépense de la pose et fourniture de deux chaudières pour l'école maternelle Marie Curie, d'une dépense plafonnée à 70 000 € HT
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE